

Des témoins

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **67 (1928)**

Heft 38

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-222078>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

STÉRILISATION

QUI donc a prétendu que la politique agraire et l'amélioration de la race bovine étaient les préoccupations essentielles d'un parlement souvent qualifié par ses adversaires de bourgeois et de réactionnaire ?

Après de mémorables débats où la dignité de la tenue et l'élévation des plaidoyers furent remarquables, dit-on, une œuvre d'hygiène sociale unique au monde a vu le jour dans l'atmosphère paisible de la Cité. Des décisions viriles, (est-ce le mot propre ?) des innovations hardies plutôt ont été prises qui rompent avec la tradition, choquent certaines idées admises, étonnent par leur audace, mais témoignent d'un réel souci de perfection humaine. Le lecteur aura compris qu'il s'agit de la fameuse « stérilisation ».

Une dissertation sur ce sujet délicat et scabreux n'entre point dans le cadre du *Conteur* et j'avoue humblement aussi ne pas y être préparé. Je me bornerai à relater de quelle façon le député Jean Boquenet rendit compte à ses électeurs de ce vote désormais historique. Je lui laisse la parole :

« Chers concitoyens, vos mandataires, soucieux des deniers publics et de l'avenir de la race, ont décrété que, dorénavant, les anormaux pourraient être privés, par voie chirurgico-légale, de leur puissance prolifique reconnue désastreuse pour la collectivité.

« Ce mode de faire procurera à nos communes un allègement certain des budgets d'assistance. Il permettra au gouvernement, — en dépit du reproche d'étatisme qui lui fut fait en l'occurrence, — de remplir toujours mieux son rôle de protecteur moral et économique de la nation. L'arbre social s'épuise ; trop de rameaux, vrais parasites, absorbent la sève qui l'alimente ; coupons-les ! L'avenir n'est ni au marteau ni à la faucille ; il appartient aux ciseaux ! Et quelle économie en perspective, chers électeurs, sur les subsides, les pensions et les registres tutélaires !

Les opposants ont fait valoir, avec beaucoup de raison, certes, des arguments tirés de la conscience, de la liberté individuelle, de la dignité humaine. Il faut reconnaître, cependant, que ces principes n'ont rien d'absolu si l'on se place au point de vue général et qu'il y est fréquemment apporté des restrictions nécessitées par les intérêts supérieurs de l'humanité.

« Si ta main droite est pour toi une occasion de chute, coupe-la, car il vaut mieux que l'un de tes membres périsse plutôt que ton corps tout entier aille dans la géhenne ! »

« Au surplus, ceux qui appliqueront la loi seront des citoyens intègres et éclairés, comme vous et moi ; il n'y a pas lieu de craindre des abus de pouvoir ; on peut être radical et user de moyens radicaux sans pour cela attenter à la légère à l'intégrité corporelle ou spirituelle des citoyens.

« Daniel, le cordonnier communiste, a combattu cette mesure d'exception sous prétexte qu'elle pourrait être employée, par exemple, pour détourner un héritage de sa destination directe et légitime. Savez-vous ce que j'ai répondu ? Je lui ai fait remarquer qu'il avait tort de redouter cette éventualité puisque, sous le futur régime soviétique, il n'y aurait plus d'héritages, la communauté absorbant les fortunes ! Ce sacré Daniel, qui a plus d'à-propos que de principes, m'a répondu : « Si vous continuez dans cette voie, vous arriverez, sans vous en douter, au régime de l'Etat omnipotent !

Alors, pour conclure, j'ai ajouté : « Est-ce notre faute s'il y a des brebis galeuses dans les troupeaux ? Puisque le devoir des bergers est d'empêcher la contamination, nous cherchons à nous en acquitter le mieux possible. Là-bas, c'est la guillotine qui fonctionne ; ailleurs c'est l'huile de ricin ; ici, nous sommes modestes, nous nous bornons à couper un fil ! »

Les applaudissements qui emplirent la salle démontrèrent à Jean Boquenet qu'il avait toutes les chances de conserver son siège à la Législative.

Alphonse Mex.

VUGELLES

DANS son ensemble, l'église de Vugelles date du XV^e siècle. Intelligemment restaurée en 1921, sauf erreur, elle a partiellement retrouvé son cachet ancien que l'injure du temps et la main des hommes lui avaient fait perdre.

Son clocher renferme deux cloches dénommées respectivement la *petite* et la *grosse*.

La première, qui au point de vue artistique ne présente qu'un intérêt assez relatif, porte sur l'un de ses flancs l'inscription que voici :

VUGELLES LA MOTHE
NOVALLES
1868

Et sur le côté opposé, les mots :

TREBOUX, FONDEUR A VIEVEY

accompagnés probablement de la marque de ce saintier (une cloche soutenue par deux anges). Elle mesure 65 cm. de haut sur 80 de diamètre.

La *petite* cloche, plus intéressante que la précédente, mesure 62 cm. de diamètre sur 53 de hauteur. Dans la partie supérieure se lit une inscription latine en minuscules gothiques de 4 à 5 cm. de hauteur, dont voici le texte disposé sur deux lignes :

ihus: ave maria: gratia plena: dominus tecum: bndict
a: ut (ou nt) [in mulieribus].

Au dessous se trouvent quatre médaillons rectangulaires, de style gothique et d'une netteté de détails vraiment remarquables mesurant 6 cm. de haut sur 5 cm. de large dont deux représentent la Vierge Marie et l'Enfant Jésus, et les deux autres l'*Ecce Homo*, c'est-à-dire le Christ avec les instruments de la Passion.

Plus bas un ruban de 1½ cm. de large, piqué de roses épanouies, forme une ceinture tout autour de la cloche.

Quant au texte latin que nous venons de transcrire, nos lecteurs auront reconnu la salutation angélique, déjà lue sur une cloche à Moudon (1441) et sur une autre à Penthaz (1510). En voici la traduction d'après la Vulgate, évangile selon Saint Luc, chapitre I, verset 28 : *Je vous salue (Marie) pleine de grâces, le Seigneur est avec vous et vous êtes bénie entre toutes les femmes.* Toutefois sur la cloche de Vugelles les mots *benedicta* est abégé en *bndict*, ut mis pour *nt*, et in *mulieribus*, sous entendus.

De quand date-t-elle ? Question difficile à résoudre, puisque cette inscription n'est accompagnée d'aucun millésime. Toutefois par la forme des lettres on peut faire remonter la fonte de cette cloche à la fin du XV^e siècle ou au commencement du XVI^e. Peut-être est-elle contemporaine de celle de Penthaz (1510) ? Une étude comparative de l'une et de l'autre permettrait peut-être de trancher la question.

Cette cloche ne figure pas dans la liste officielle des monuments historiques. R. C.

Histoire et pataqués. — Mme Bobino, la célèbre jeune première des Folies-Carouge, offrait le thé à plusieurs comédiens durant lequel on se prit à parler de quelques victoires célèbres.

Le premier comique Dublair jeta dans la conversation le nom de Marathon.

Pas très forte en histoire, Mme Bobino se mit à dire :

— Laisse-nous tranquille avec ta bataille de « Miroton ». Elle fait penser à de la mauvaise cuisine.

— Vous préférez peut-être la victoire d'Eylau ? dit Dublair en dissimulant une forte envie de rire.

— Certainement : « Des lots » de l'Emprunt national.

Enchanté de la sottise de sa camarade, le premier comique poursuivit :

— Et que pensez-vous de la bataille du Pharsale ?

— Du « fard... sale ? » Garde-le pour toi s'il est ainsi !

— De mieux en mieux, s'écrie Dublair en pouffant de rire. Et le combat de Tunaxa ?

— Oh ! alors, c'est autre chose, déclara Mme Bobino, il ne devait s'y trouver que des purotins et, à leur place, j'aurais dit tout simplement : pas la peine de nous battre du moment que « tu n'as que ça ! »

Du tac au tac. — Inutile de nier, je t'ai vu quelquefois rentrer gris à la maison...

— Voyons, mon petit oncle, vous ne vous levez pas assez tôt pour cela !

A l'examen. — Passons à l'histoire naturelle : que savez-vous de la morue ?

— C'est un excellent poisson avec la queue duquel on fait des habits de gala.

DES TÉMOINS

IMAGNE a roulé par le monde, voyageant, trimardant, couchant à la belle étoile, il a rapporté de l'aventure une habitude néfaste.

De temps en temps, quand il a envie de faire un extra, il « pêche à la poule ».

Sous le grillage qui sépare son jardin de celui de son voisin, il lance du côté du poulailler une ficelle munie d'un grappin, dissimulé dans un appât.

Une poule s'avance, picore à droite et à gauche, tend le cou en apercevant l'appât, hésite, fait quelques pas précipités et brusquement, lâchant le ressort de sa tête, tape du bec sur l'hameçon et l'engloutit.

Alors Limagne, caché dans sa cassine à outils, tire innocemment la ficelle. La poule s'aplatit en battant le sol de ses ailes, passe sous le grillage, et arrive étranglée, entre les mains du pêcheur de volaille.

C'est fort ingénieux ; mais le voisin, intrigué par la disparition de ses poules, a fini par pincer le voleur et il a porté plainte.

Voici donc Limagne en tribunal.

Or, se souvenant de la parole célèbre :

« N'avouez jamais ! » il s'obstine à nier avec la plus véhément énergie.

— Voyons ! lui dit le président, que vous sert de nier, puisque deux témoins vous ont vu ?

— Deux témoins ! s'exclame le prévenu. Et c'est pour cela, monsieur le président, que vous voulez me condamner ?

— Assurément !

— Eh bien, alors, monsieur le président, attendez que j'aie vous en chercher, des témoins. Pour sûr, moi, je vais vous en amener plus de cent qui ne m'ont pas vu !

LE FRANÇAIS TEL QU'ON L'ÉCRIT

DES citations faites par Georges Rocher et reproduites dans le *Conteur* me remettent en mémoire un livre « le Musée des erreurs », de MM. Curnonsky et J. W. Bienstock, deux noms par exemple peu français. Nous voulons, néanmoins, glaner quelques épis, avec votre permission, M. le rédacteur. Disons encore qu'ils ont levé aussi bien avant qu'après guerre.

Dans l'audience de l'après-midi, le muet qui était au service des époux Brancherie, est entendu. (Le Petit Parisien.)

Par les rues exquiment fleuries, le Président, inaugurant un usage fort touchant, se rend familièrement à pied, à l'Hôtel de Ville. (Monde Illustré.)

Il avait à vendre une belle jument provenant d'un gendarme. (Journal des Tribunaux, Belgique.)

Paris, condamné, étouffé et crève d'une obstruction intestinale.

Il m'arrive d'éprouver la même angoisse à voir les gueules humaines grossir dans les mairies. (La Vie toire.)

Prenant mon cœur à deux mains, je cherchais à tirer la couverture. L'être désossé que je voyais là était tout nu. (Echo de Paris.)

Depuis le 11 mai, les caïmans des fameuses mares stagnantes ne cessent de grogner de plaisir. Ils n'ont rien reviennent pas et roucoulent en se frottant les pattes : Kolossal ! (Le Réveil du Beaujolais.)

Aujourd'hui, la conserve du troupier communément dénommée « singe » dans l'argot des casernes, offre très rarement des sujets de plainte. Et nous avons tout lieu de croire que les accidents consécutifs à sa consommation, lorsqu'ils se produisent, sont surtout accidentels. (La Liberté, 8 juin 1906.)

La foule commença à grouiller sur les boulevards et bientôt elle forma des ganglions devant les bureaux de journaux. (Le Matin.)

Très ostensiblement, tous deux étaient co-directeurs d'une maison de jeux clandestine pendant l'expédition d'Amiens. (Petit Journal.)

Un croquis nerveux comme une médaille grecque (Le Temps).

La défunte a été trouvée morte jeudi matin. (Intransigeant.)

Dans un état d'ébriété complète, la Sûreté ne réussit pas à obtenir de l'individu des dépositions intéressantes. (Express de Mulhouse.)

Tout en dégustant des huitres fines et de rouges crustacés qui sont la célébrité de la maison, le maestro Van der Zanden et son orchestre jouent les plus